

1- DEFINITION DES MARQUES

1. Marques de départ, d'arrivée ou de porte : bouée gonflable ORANGE
2. Marques de parcours : bouées gonflables BLANCHES
3. Marque de dégagement : bouée gonflable VERTE
4. Marque de changement de parcours : bouée gonflable ROUGE
5. Les lettres « X », « Y » et « Z » désignent des marques numérotées et définies dans la page « POSITION DES MARQUES DE PARCOURS »
6. Une marque « 99 » pourra être définie en cap et en distance.
7. Pour un parcours « banane » les marques sont définies dans les croquis.
8. Quel que soit le parcours, les marques cardinales doivent être laissées du côté qu'elles indiquent, qu'elles soient ou non mentionnées dans la description du parcours.

2- PARCOURS

Le parcours à effectuer et les marques utilisées seront définis avant l'envoi du signal d'avertissement, ils seront affichés soit sur le bateau comité soit sur la tour du Portalet, suivant le lieu de départ, et répétés à la VHF sur le canal de la course.

A- DESCRIPTION DES PARCOURS POUR UN DEPART A PARTIR DU BATEAU COMITE

1- Définition de la porte : passage entre le bateau comité et la marque de départ (qui pourra avoir été déplacée pour raccourcir la porte après le départ), elle est à franchir dans le sens du parcours en arrivant de la marque précédente.

2- Parcours avec toutes les marques à contourner à **bâbord**.

Parcours avec une marque « X » : **Parcours 1 : Départ, X, Porte, X, Arrivée**

Parcours avec deux marques « X » et « Y » : **Parcours 2 : Départ, X, Y, Porte, X, Y, Arrivée**

Parcours 3: Départ, X, Y, X, Y, Arrivée

Parcours avec trois marques « X », « Y » et « Z » : ... **Parcours 4: Départ, X, Y, Z, Porte, X, Z, Arrivée**

B- DESCRIPTION DES PARCOURS POUR UN DEPART A PARTIR DE LA TOUR DU PORTALET

1- Définition de la Ligne : passage entre la tour du Portalet et la marque de départ (qui pourra avoir été rapprochée de la tour après le départ). Elle est à franchir dans le sens du parcours en arrivant de la marque précédente.

2- Parcours avec toutes les marques à contourner à **bâbord**

Parcours avec une marque « X » : **Parcours 5: Départ, X, Ligne, X, Ligne, X, Arrivée**

Parcours avec deux marques « X » et « Y » : **Parcours 6: Départ, X, Y, Ligne, X, Y, Arrivée**

Parcours 7: Départ, X, Ligne, Y, Ligne, X, Ligne, Y, Arrivée

Parcours avec trois marques « X », « Y », « Z » : **Parcours 8: Départ, X, Y, Z, Ligne, X, Z, Arrivée**

3- Parcours avec toutes les marques à contourner à **tribord**

Parcours avec trois marques « X », « Y », « Z » : **Parcours 9: Départ, X, Y, Z, Ligne, X, Z, Arrivée**

C- DESCRIPTION D'UN PARCOURS « BANANE », Départ du bateau comité

Parcours 10 : Départ, 2, 3, 1, Arrivée

Parcours 11 : Départ, 4, 5, 1, Arrivée

Parcours 12 : Départ, 2, 3, 6, 2, 3, 1, Arrivée

Parcours 13 : Départ, 4, 5, 6, 4, 5, 1, Arrivée

3- LE DEPART

- 1- La ligne de départ est définie entre le mât portant un pavillon ORANGE sur le bateau comité, ou sur la tour du Portalet, et le côté au vent de la marque de départ.
- 2- Le signal d'avertissement sera le(s) pavillon(s) de(s) classe(s) concerné(es) par le départ. En cas de départ unique le pavillon d'avertissement sera le pavillon de la SNST.

4- CHANGEMENT DE PARCOURS (pour §2-A ou §2-B)

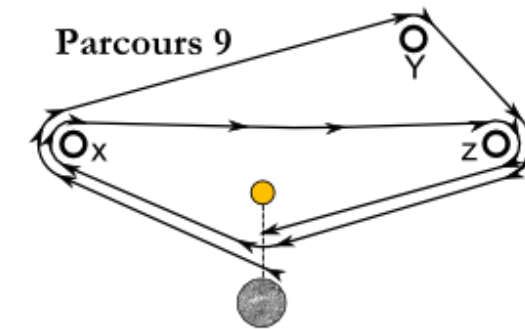
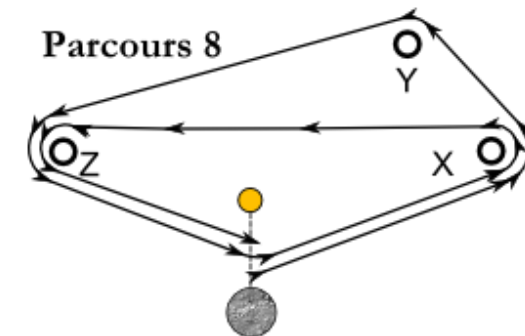
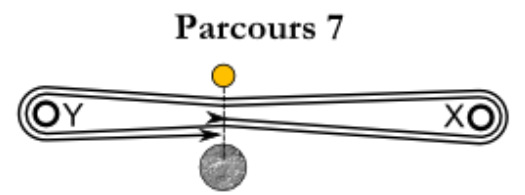
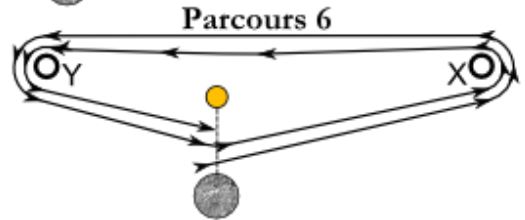
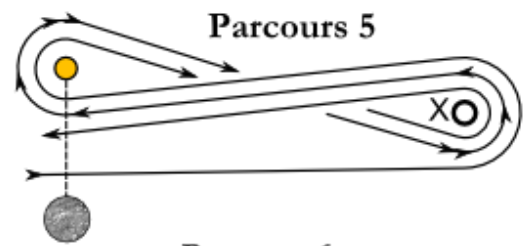
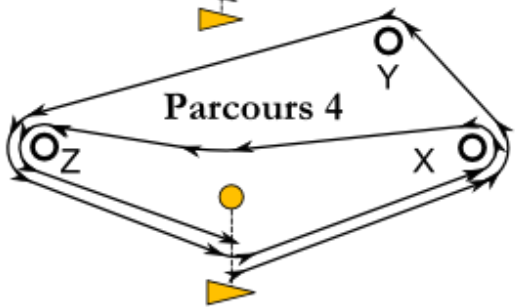
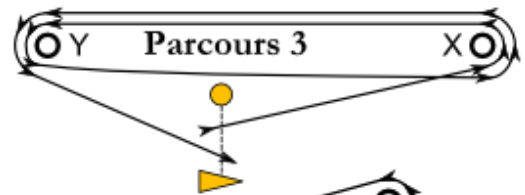
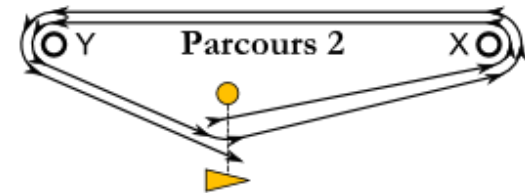
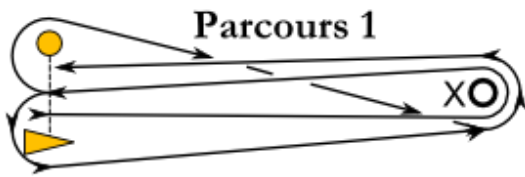
Il sera signalé suivant la RCV 33 au passage d'une marque, de la « porte » ou de la « ligne » en indiquant le nom et le numéro de la nouvelle marque (X, Y ou Z). Le reste du parcours sera sans changement.

5- L'ARRIVEE

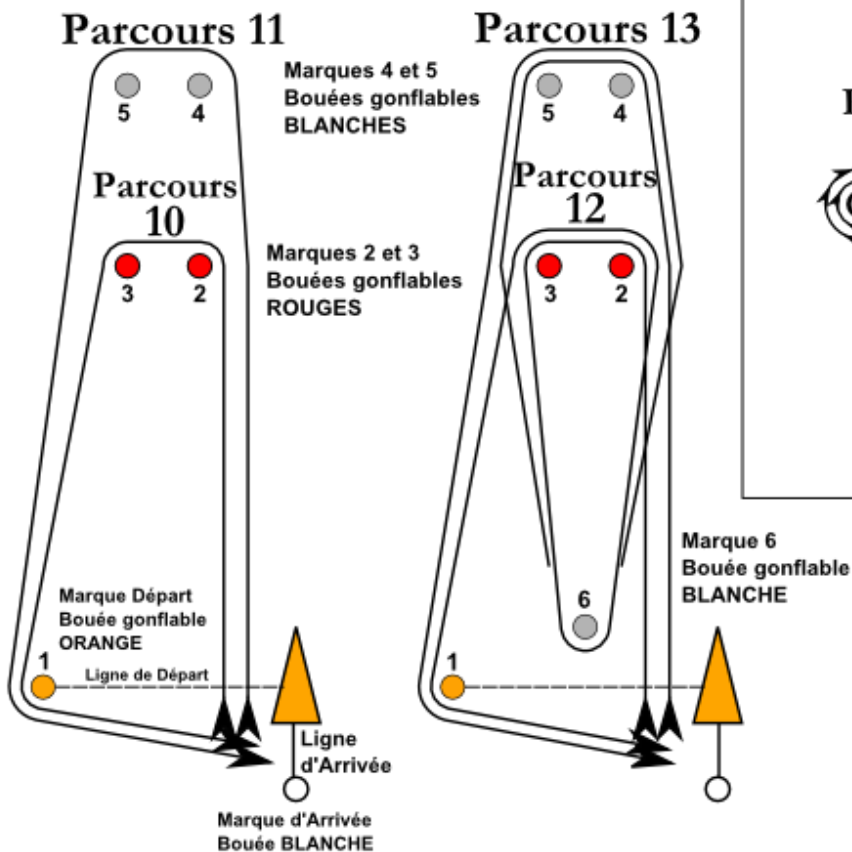
La ligne d'arrivée est définie entre le mât portant un pavillon BLEU sur le bateau comité, ou sur la tour du Portalet, et la marque d'arrivée.

MORPHOLOGIE DES PARCOURS

Les croquis sont donnés à titre indicatif.



PARCOURS "BANANES"



Les marques 1, 2, 3, 4, 5, et 6 sont à laisser à Bâbord

POSITION DES MARQUES DE PARCOURS

